

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 janvier 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION À HAÏTI—LA SÉCURITÉ DES CANADIENS—LES
DROITS DES HAÏTIENS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, les nouvelles nous apprennent que le gouvernement de Haïti vient de tomber ce matin. On apprend également que l'ancien président à vie a quitté son pays pour une destination inconnue.

Cet événement fait suite à plusieurs semaines de troubles et de violence au cours desquelles plusieurs personnes ont perdu la vie. Nous ignorons à l'heure actuelle qui formera le nouveau gouvernement, mais on peut déjà former le vœu que du chaos sortira une nouvelle ère pour ce pays.

La communauté haïtienne établie au Canada peut témoigner de la répression et du manque de respect des droits de l'homme qui marquaient son pays d'origine. Elle peut également témoigner du degré de pauvreté et de misère qui sévit à Haïti, pays où le taux de chômage approche 60 p. 100, et où près des trois quarts de la population est encore analphabète.

J'espère que le gouvernement canadien aidera le peuple haïtien dans sa quête des droits les plus élémentaires et que, par ailleurs, il fera tout pour assurer la sécurité des Canadiens qui sont à Haïti, dont une partie importante s'occupe de projets de développement.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE—L'APPEL
D'UNE DÉCISION AUTORISANT LES EMPLOYÉS À NÉGOCIER UN
CONTRAT DE TRAVAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'ai appris en lisant un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin que la Banque de Commerce Canadienne Impériale se proposait d'en appeler d'une décision rendue par le Conseil canadien des relations du travail au sujet de l'autorisation accordée aux employés de Visa de négocier leur premier contrat.

Je regrette la décision de la Banque, tout en reconnaissant qu'elle a tout à fait le droit légitime d'agir ainsi, mais comme les autres banques, la Banque de Commerce en particulier fait tout ce qu'elle peut pour priver ses employés de leurs droits. Le

Conseil canadien des relations du travail a rendu à maintes reprises des décisions contre la banque pour avoir intimidé ses employés, les avoir privés de leurs droits les plus élémentaires et avoir eu recours à la direction pour intimider des employés qui voulaient se syndiquer.

Les travailleurs de Visa qui sont en grève depuis un bon nombre de mois ont fait valoir leur droit de s'adresser au Conseil canadien des relations du travail pour réclamer un premier contrat, ce à quoi tous les Canadiens devraient avoir droit, mais les banques rejettent leur demande.

Étant donné le bien triste dossier de la Banque de Commerce Canadienne Impériale qui a perdu de nombreuses causes concernant ses employés, je crois que la Chambre devrait être horrifiée et devrait manifester son chagrin, son regret et son dégoût par suite du comportement de cette banque.

* * *

LES AUTOCHTONES

LES CONFÉRENCES QUE COMPORTERA LE SOMMET DES
ENTREPRISES AUTOCHTONES

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, dans quelques mois à peine se tiendra au Centre métropolitain des congrès, à Toronto, le sommet des entreprises autochtones. Le sommet, qui durera cinq jours, en juin, va comporter quatre conférences distinctes sur les affaires destinées à relancer les principaux secteurs de l'économie autochtone. Ce sommet constitue la première entreprise du genre visant à explorer les possibilités d'expansion et de développement de nouveaux marchés pour les entreprises autochtones.

Le sommet s'adresse aux grandes entreprises du Canada et aux gestionnaires gouvernementaux. Chacune des quatre conférences va porter sur un domaine important de l'industrie autochtone. Les lundi et mardi 23 et 24 juin, une conférence sur le logement et une autre sur l'expansion du marché immobilier se donneront en même temps. Les trois derniers jours du sommet seront consacrés au tout premier Congrès international des finances et du commerce autochtones jamais tenu.

L'importance du progrès technologique sera un thème majeur de toutes les activités du sommet. On y étudiera le problème constant du manque de compétitivité des entreprises autochtones par suite de contraintes géographiques, techniques et financières.

Beaucoup d'orateurs éminents ont été invités à prendre la parole au sommet et des délégués d'entreprises autochtones sont attendus de divers pays, dont les États-Unis. Les organisateurs comptent accueillir plus de 1500 délégués, tant aux conférences qu'à l'exposition commerciale.